



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2002

**Modification de la participation des communes de résidence aux
frais de scolarité de leurs élèves**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert
PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Adjoints :

M. Joël RENOUX

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020286

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,

Lors de la séance du 12 juillet 1985, le Conseil Municipal a mis en place les modalités de participation financière des communes de résidence aux frais de scolarité de leurs élèves conformément à l'article 23 de la loi de juillet 1983. Cette loi précise qu'avant l'inscription en écoles maternelles et élémentaires d'un nouvel élève hors commune la ville consultera la commune de résidence pour s'assurer de sa participation financière, correspondant au forfait fixé par la Ville de Niort.

Ce forfait qui était en 1983 de 930 F a été porté à compter de la rentrée scolaire 1985 à 1 000 F. Le nombre d'élèves actuellement concerné par cette décision est de quinze pour l'ensemble des communes hors Niort.

Je vous propose de fixer la participation demandée aux communes de résidence à compter de la rentrée scolaire 2002/2003 à 359,63 € pour couvrir les coûts directs et indirects liés à la scolarisation de leurs élèves.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter cette modification.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 2 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert PLANTECOTE

[Ordre du jour](#)